

Annexe Procès-Verbal 20 mars 2023 : Mail de Mr Philippe Baratault reçu en Mairie en date du 05
Avril 2023

Bonjour Mesdames,
à l'attention de Monsieur le maire

Monsieur le maire,

Vous nous avez transmis le 31 mars le PV de la dernière réunion du conseil municipal.

La lecture des deux CR rédigés au cours de la séance, par notre secrétaire de mairie et par l'élue désignée secrétaire de séance m'amène à vous faire plusieurs remarques.

Le PV établi indique :

1 vote du compte de gestion 2022 commune :

"Le compte de gestion est ensuite soumis au vote des membres du conseil municipal en même temps que le compte administratif"

Monsieur le maire quitte la salle et cède la présidence à Monsieur Jean Yves Darbas.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, vote par 7 voix pour et 7 voix contre pour le compte de gestion de la commune 2022

Lorsqu'il y a partage égal des voix, et sauf cas de scrutin secret, la voix du président de séance est prépondérante. Le compte de gestion de la commune est donc adopté."

2 Approbation compte administratif de la commune :

"Mr le Maire quitte la salle, le conseil municipal après en avoir délibéré, vote le compte administratif de l'exercice 2002 et arrête ainsi les comptes :

...

VOTE : Adoptée à la majorité (pour : 7, Contre : 7, Abstention :0)"

La lecture des CR des deux secrétaires de séance semble confirmer mon souvenir, Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Darbas à aucun moment celui-ci n'a été désigné clairement comme Président de séance par Monsieur le maire, le conseil municipal n'a pas élu de Président de séance alors que l'article L2121-14 du CGCT le prévoit.

extrait du CGCT article L2121-14 : "Le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace.

Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président."

Au cours de cette même séance, vous indiquez dans le procès-verbal que les différents comptes de gestion qui ont été votés avant les CA, là aussi les deux CR de séance confirment mes souvenirs, ce sont les CA des différents budgets qui ont été présentés aux élus avant les comptes de gestion.

Il est prévu que le compte de gestion soit adopté avant le compte administratif.

Concernant le vote du CA de la commune 7 voix pour, 7 voix contre, il est adoptémais pas à la majorité!

Je vous demande Monsieur le Maire de reprendre le procès-verbal afin que ce dernier soit conforme au déroulement de la séance.

Philippe Baratault, conseiller municipal